

NOMENCLATURE :

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20241016-DLB10_16102024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2024

ATTRACTIVITE COMMERCIALE –
PARTENARIAT AVEC L'OFFICE MUNICIPAL
DU COMMERCE - CONCOURS 2024
DES DECORATIONS ET ILLUMINATIONS
DE NOEL

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe DESOUTTER

Le programme d'animations a tout au long de l'année rencontré un vif succès et fait adhérer les habitants et commerçants aux différents temps forts tels que les grandes fêtes de Lens ou encore le Lens FestiRétro.

Dans ce cadre, la Ville de Lens et l'Office Municipal du Commerce souhaitent organiser conjointement un concours des décorations et illuminations de Noël.

Ce concours a pour objectif d'encourager et récompenser les actions et investissements menés par les habitants et les commerçants en faveur de l'animation, l'embellissement, le développement d'une ambiance féérique et l'amélioration du cadre de vie des habitants et concourir à renforcer l'attractivité de la ville.

Le concours s'organiserait et comporterait les catégories suivantes :

- a) Façades de maisons ou pavillons individuels n'ayant pas de jardins ou sans retrait en front à rue ;
- b) Jardins et façades de maisons ou pavillons individuels ;
- c) Appartements : fenêtres, balcons, terrasses ;
- d) Commerces – vitrines.

Un jury déterminerait trois gagnants pour chacune des quatre catégories. L'attribution et la remise de chaque prix seraient effectuées par l'OMC sous forme de bons d'une valeur faciale de 50 € valables dans les commerces lensois acceptant de participer à l'opération :

- 1^{er} prix : valeur de 500 € ;
- 2^{ème} prix : valeur de 300 € ;
- 3^{ème} prix : valeur de 200 €.

Afin d'accompagner cette démarche portée conjointement par la Ville de Lens et l'Office Municipal du Commerce, la ville de Lens apporterait son concours financier sous forme d'une subvention d'un montant de 4 000 € à l'Office Municipal du Commerce qui ferait le lien entre les commerçants et les lauréats du concours.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le règlement du concours des décorations et illuminations de Noël tel qu'annexé à la présente délibération,
- D'attribuer une subvention de 4000 € au titre de l'année 2024 à l'association OFFICE MUNICIPAL DU COMMERCE DE LENS,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce concours.

Les commissions Services à la Population et Finances ont émis des avis favorables.

→ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,



Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,



Sophie JACKOWSKI

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité –
Accès aux services publics
et ressources internes
Service Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 17 OCTOBRE 2024

=====

SEANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est rassemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 09 octobre 2024.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, MM. GHEYSENS, CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION, VAIRON, MASSET, MM. HOJNATZKI, LEFEBVRE, Mmes BRAET, JACKOWSKI, Mmes LEROY, LAUWERS, MM. PACH, CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

Etaient excusés : Mme CORRE ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, M. REAL ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme GLEMBA ayant donné pouvoir à Mme MAZEREUW, M. LOURDEL ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. NYCZ ayant donné pouvoir à M. OUDJANI, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etait absent : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame JACKOWSKI, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.